

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2018

<p><b>Présents : Maire :</b> Patrick SAUTREY <b>Maires Adjoints :</b> Gilles MONANGE – Jean-François GAULLIARD – Jean-Serge BERNOUX <b>Conseillers Municipaux :</b> François BACLET - Evelyne GIBOUDAUD - Michel JACQUOT. <b>Absent excusé :</b> Allan ARABI <b>Absent :</b> néant</p>
--

*Secrétaire de séance :* Monsieur Gilles MONANGE

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 6 MARS 2018****1 – ADHESION AU SERVICE INFORMATIQUE DU SIDEC**

Le Maire informe le conseil municipal que le SIDEC, par délibération en date du 27 janvier 2018, a adopté un nouveau modèle de convention précisant les conditions et les modalités de mise à disposition de son service informatique SITIC au profit de ses membres.

Le conseil municipal approuve l'avenant ayant pour objet la résiliation des anciennes conventions conclues avec le SIDEC ainsi que l'approbation de la nouvelle convention concernant la mise à disposition des services du SITIC du SIDEC.

**2 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA CAGD**

Le Maire informe le conseil municipal d'une délibération adoptée par le Grand Dole concernant des ajustements techniques suite à la dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération.

Le conseil municipal décide de donner un avis favorable à ces ajustements techniques.

**3 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017**

Monsieur Jean-François GAULLIARD, Maire-Adjoint, présente au Conseil Municipal le compte administratif du budget principal 2017.

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent 238 805,59 € et les recettes de fonctionnement à 869 499,78 € soit un excédent de fonctionnement de 630 694,19 €. Les dépenses d'investissement s'élèvent à 98 137,31 € et les recettes d'investissement à 54 937,69 € soit un déficit d'investissement de 43199,62 €.

En l'absence du Maire qui s'est retiré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif du budget principal.

**4 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU COMPTABLE 2017**

Le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion dressé par le Percepteur et qui fait apparaître un résultat excédentaire de clôture 2017 de 587 494,57 € pour le budget principal.

Le Conseil Municipal déclare que le compte de Gestion du Budget Principal dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier n'appelle ni observations ni réserves de sa part.

**5 – AFFECTATION DE RESULTAT 2017**

Le Maire expose au Conseil Municipal que l'exercice 2017 du budget principal a généré un excédent de fonctionnement de 158 127,66 €. Les résultats antérieurs reportés étant de 472 566,53 €, les résultats de fonctionnement cumulés s'élèvent à 630 694,19 €. Il convient d'apurer le déficit antérieur d'un montant de 43 199,62 €. Le solde disponible est donc de 587 494,57 € que le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'affecter en excédent reporté.

**6 – VOTE DES TAXES LOCALES 2018**

Le Conseil Municipal décide par délibération à l'unanimité des membres présents, de maintenir les taux des taxes locales de l'année 2017, à savoir :

✓	Taxe d'habitation	4.61 %
✓	Foncier bâti	8.76 %
✓	Foncier non bâti	17.13 %

### **7 – INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR**

Le Conseil Municipal décide d'attribuer à Madame Patricia FLEURY, comptable de la collectivité, l'indemnité de Conseil du 01/01/2017 au 31/12/2017 calculée à 50 % du taux plein du tarif prévu.

### **8 – BUDGET PRIMITIF 2018**

Le Budget Primitif du budget principal est voté par chapitre et approuvé à l'unanimité par le Conseil Municipal. Il s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 907 904,57 € et en recettes et dépenses d'investissement à la somme de 860 811,72 €.

### **9 – COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2017**

Le Maire informe le Conseil Municipal que les membres du CCAS ont approuvé à l'unanimité le Compte Administratif 2017 qui est arrêté en dépenses de fonctionnement à 264.00 € et en recettes de fonctionnement à 1 800,00 €, soit un excédent de 1 536.00 €. Les résultats antérieurs reportés étant de 1 825.04 €, l'excédent cumulé s'élève à 3 361.04 € et est affecté en excédent reporté. Les membres du CCAS ont également approuvé le compte de gestion 2017 du Trésorier.

### **10 – BUDGET PRIMITIF CCAS 2018**

Le Maire informe le Conseil Municipal que le Budget Primitif annexe du CCAS a été voté par chapitre et approuvé à l'unanimité par les membres du CCAS. Il s'équilibre en recettes et dépenses de fonctionnement à la somme de 4 061.04 €.

### **11 – PACTE FISCAL ET FINANCIER DE SOLIDARITE DE LA CAGD**

Le Maire informe le conseil municipal d'un courrier du Président de la CAGD en date du 28 mars 2018, appelant les communes du Grand Dole à délibérer sur un pacte fiscal et financier de solidarité.

Le Maire expose qu'il existe déjà une commission au sein du Grand Dole chargée d'évaluer le montant des charges transférées (CLECT) dans le cadre de transferts de compétences.

Le Maire rappelle que les taux des taxes locales de Monnières sont parmi les plus bas des taux appliqués par les communes adhérentes à la CAGD, que la commune de Monnières n'est quasiment pas concernée par les nouveaux transferts de compétences.

La baisse des taux des taxes locales de Monnières demandée par la CAGD en contrepartie de l'augmentation de ses taux ferait disparaître à terme les recettes fiscales de la commune et ainsi son indépendance financière.

Par ailleurs, l'augmentation des taux des taxes locales appliquée par la CAGD dans le cadre de son pacte fiscal et financier pèse sur les contribuables de Monnières non concernés par des transferts de compétences.

Enfin, la convergence des taux de fiscalité demandée par la CAGD à l'ensemble de ses communes adhérentes augmenterait considérablement la pression fiscale des contribuables de Monnières, la taxe d'habitation augmenterait sur 10 ans de 130.37 %, celle du foncier bâti de 87.44 %, et celle du foncier non bâti de 64.74 %

Le conseil municipal rejette le pacte fiscal et financier de solidarité proposé par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Fait à MONNIERES, le 26 avril 2018

Le Maire,

Patrick SAUTREY

